



Pourcentage imposition pour CSG et CRDS

Par **catherineadelie**, le **04/03/2012** à **17:06**

Bonsoir,

Un demandeur d'emploi ayant eu en 2011 des allocations nettes de 18402 Euro, a à déclarer la somme de 20796 Euro soit une diff. de 2393 Euro

Pole Emploi indique qu'il s'agit du total net des allocations + part non déductible des CSG et CRDS.

Compte tenu de l'importance de la différence, quels sont les % appliqués et cela vous semble-t-il juste ?

Merci par avance de votre réponse.

Salutations distinguées